

COMMUNE DE RONQUEROLLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi cinq décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur DUHAMEL Jean-Marie, Maire

Etaient présents : Monsieur DUHAMEL Jean-Marie, Mme BODEREAU Anne-Sophie, M. BOURCIGAUX Jean, COACHE Jean-Jacques, M. DESCAMPS Alain, M. DUBUT Charles, M. MACHET Jean- Jacques, Mme MARIETTE Véronique, M. PINSSON Franck, Mme SALLES Nadine, M. YENK François,

Etaient absents excusés : M. BORDIN Ary donnant pouvoir à BOURCIGAUX Jean, DUBOIS Bruno, Mme LOPES Maria, Mme LOVINSKY Saleha

Secrétaire de séance : Mme MARIETTE Véronique

Approbation du compte rendu du 09 avril 2019 à l'unanimité.

M le Maire rends compte, aux membres du conseil municipal, dans le cadre de sa délégation des décisions « attribution du marché pour travaux d'entretien, réparation et amélioration de la voirie, des espaces publics et de l'assainissement » contrat de mise à disposition par l'association Parcours- modificatif » et « contrat nettoyage de bâtiments communaux » qu'il a signé.

Il informe les membres du conseil municipal du rajout de 2 points à l'ordre du jour :

Point 8 – Legs à la commune – affectation

Point 9 – Décision modificative n°2 – budget communal.

Convention RTE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est propriétaire de parcelles sur la commune situées sur le tracé de la liaison souterraine à 1 circuit 63 000 volts BORNEL-PERSAN, cadastrées sections ZB-ZC-AA (plans joints).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes (annexée à la présente) avec la société RTE qui permettra de définir les droits, les devoirs et les obligations de chaque partie.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec la Société RTE et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nom voie nouvelle (terrain Nexity)

Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la rue de la gare aux 10 terrains à bâtir de la parcelle AA185

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte la dénomination « Impasse Eugène Alexandre CELS » (ancien Maire de la commune de 1870 à 1888)

- charge Monsieur le maire de communiquer cette information à tous les organismes concernés notamment aux services de la Poste.

Travaux sur domaine public - précisions

Monsieur le Maire souhaite soumettre aux membres du conseil municipal la proposition suivante :

Suite à division de parcelles, tous travaux sur domaine public nécessitant création ou déplacement des réseaux existants (réseaux eau potable, eau usée, électricité, gaz, télécom, chambre de tirage, poteau incendie etc...) ainsi que création ou réfection de la voirie existante (création ou déplacement « bateau » etc...) seront à la charge du pétitionnaire (vendeur ou acheteur selon le cas).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord.

**Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune
-exercice 2019**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipulent que lorsque le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 % soit : 106 546.18 €.

Les dépenses d'investissement 2019 concernées:

Chapitre 21 immobilisations corporelles 12 336.20 €

Chapitre 23 immobilisations en cours 94 209.98 €

Total 106 546.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	243 380.00 €	0.00 €	65 377.80 €	308 757.80 €
011 charges à caractère général	243 380.00 €	0.00 €	64 521.80 €	307901.80 €
615231/011- voirie	30 000.00 €	0.00 €	64 521.80 €	94 521.80 €
014 Atténuations de produits	79 640.00 €	0.00 €	856.00 €	80 496.00 €
7391172/014- dégrèvement TH logt vacants	0.00 €	0.00 €	391.00 €	391.00 €
739221/014	70 640.00€	0.00 €	465.00 €	71 105.00
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	133 970.79 €	0.00 €	65 377.80 €	199 348.59 €
74 Dotations et participations	133 970.79 €	0.00 €	65 377.80 €	199 348.59 €
7482/74 Compensation perte taxe add mutation	0.00 €	0.00 €	65 377.80 €	65 377.80 €
Tableau récapitulatif	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'invest	485 608.18 €	0.00 €	0.00 €	485 608.18 €
Total général des recettes d'invest	485 608.18 €	0.00 €	0.00 €	485 608.18 €
Total général des dépenses de fonct	639 587.07 €	0.00 €	65 377.80 €	704 964.87 €
Total général des recettes de fonct	639 587.07 €	0.00 €	65 377.80 €	704 964.87 €

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°1.

CREATION COMPTE EPARGNE TEMPS (précisions)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création d'un Compte Epargne Temps (CET) par délibération n °20140702 en séance du 15 juillet 2014 et propose la modification de celle-ci afin de tenir compte des évolutions réglementaires

Le Conseil municipal,

Vu la saisine du CT,

Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un Compte Epargne temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique

Décide à l'unanimité d'apporter des modifications aux articles suivants :

Article 3 : Constitution du compte épargne temps

Le nombre de jours maximal à épargner annuellement n'est pas limité jusqu'au plafond de 60 jours.

Article 4 : Utilisation du droit à congé

o Le CET peut être utilisé sans limitation de durée

o L'agent peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET, dès qu'il le souhaite, sous la forme de congés, sous réserve de nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours

épargnés lorsque le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, d'adoption, paternité ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

o Au-delà de 15 jours épargnés sur le CET, au terme de l'année civile, l'agent peut utiliser les jours excédant 15 jours épargnés, en combinant notamment plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi les options suivantes :

- Leur prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL)
- Leur indemnisation selon la législation et la réglementation en vigueur
- Leur maintien sur le CET

o En chaque début d'année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés) afin de permettre à l'agent de choisir son option avant le 31 janvier de l'année N+1, notamment pour le solde des jours de l'année N.

A défaut de transmission de décision au 31 janvier par l'agent et au-delà du plafond de 15 jours épargnés, ces derniers seront automatiquement :

- ✓ Pris en compte au sein du régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL
- ✓ Indemnisés suivant barème en vigueur pour les autres agents (agents non titulaires et agents titulaires affiliés à l'IRCANTEC).

Demande de subvention au PNR (Elagage Tilleul)

Monsieur le Maire propose l'élagage du tilleul de la commune après réalisation d'un diagnostic.

L'entreprise Belbéoc'h 95 à Vaud'herland a établi les devis suivants : 810 € HT (972 € TTC) pour le diagnostic et 550 € HT 660 € TTC pour l'élagage.

M. le Maire propose de demander une aide exceptionnelle au PNR pour cet arbre reconnu remarquable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention et 2 contre) donne son accord.

Legs à la commune – affectation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un legs pour la commune d'une valeur de 11 000 € d'un habitant qui souhaite que cette somme soit utilisée pour la jeunesse.

Il rappelle que dans le cadre de sa délégation, alinéa 9, il est autorisé à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que cette somme soit affectée d'une part en recettes à l'article 10251(dons et legs) et d'autre part en dépenses pour l'acquisition de mobilier de sport et bien être dans le parc communal à l'article 2128 (agencement et aménagement) du budget de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte cette proposition.

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	49 344.83 €	0.00 €	11 000.00 €	60 344.83 €
21 immobilisations corporelles	49 344.83 €	0.00 €	11 000.00 €	60 344.83 €
2128/21 Agencement et aménagement	0.00 €	0.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	280 221.82 €	0.00 €	11 000.00 €	291 221.82 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	280 221.82 €	0.00 €	11 000.00 €	291 221.82 €
10251/10 Dons et legs	0.00 €	0.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €
Tableau récapitulatif	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'invest	485 608.18 €	0.00 €	11 000.00 €	496 608.18 €
Total général des recettes d'invest	485 608.18 €	0.00 €	11 000.00 €	496 608.18 €
Total général des dépenses de fonct	704 964.87 €	0.00 €	0.00 €	704 964.87 €
Total général des recettes de fonct	704 964.87 €	0.00 €	0.00 €	704 964.87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°2.

M le Maire informe le conseil :

- De l'effectif de la rentrée 2019 de 76 élèves à l'école Debacq (maintien des 4 classes)
- Des séances de cinéma les 12 et 19 décembre à 14 h que la municipalité offre aux enfants de l'école Debacq à l'occasion des fêtes de fin d'année
- Que le 2 décembre le repas des « anciens » a réuni 63 personnes et pour ceux qui souhaitent un bon d'achat 69 bons sous forme de carte cadeau leur seront remis à partir de lundi 09 décembre en mairie.
- Que la date de la cérémonie des vœux sera le 18 janvier 2020 à 11 h et distribue aux membres du conseil le tableau des dates de vœux des communes de l'intercommunalité.
- Orange viendra vendredi 13 décembre sur le parking de la salle polyvalente informer les clients sur la fibre optique, la commune étant éligible semaine 49.

M COACHE rappelle le projet CLEAJE – Contrat Local d'Eveil Artistique des Jeunes Enfants et informe de la reprise de l'activité courant mars 2020 avec une nouvelle activité liant la classe maternelle (PS-MS).

Mme BODEREAU demande :

- où en sont les travaux d'entrée de village ? réponse : ce projet a été abandonné par le PNR et par ailleurs les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Chambly (haut) seront reportés une demande de dérogation a été déposée, les travaux de voirie se feront donc par la suite dans cette rue.
- Quand sera fait le nettoyage des égouts ? réponse : le nettoyage du réseau d'eaux pluviales est fait chaque année
- Quand les tuileries auront la fibre ? réponse : TDF a planifié mais n'a donné aucune date.

M MACHET informe qu'aux journées du patrimoine il a reçu 9 personnes le samedi et 7 le dimanche et que grâce à la publication de ce rendez-vous par le PNR des personnes sont venues des alentours de Marines

M PINSSON :

- indique que suite à la demande de panneau d'affichage par les parents d'élèves de l'école Debacq il avait suggéré de partager le panneau de l'école, comme avant, mais il lui a été répondu que cela pourrait servir à afficher diverses informations extérieures à la commune – réponse : dans ce cas cela devient un affichage associatif et donc il faudrait en installer à d'autres endroits dans la commune.
- Demande qu'une étude de transport soit faite pour emmener les élèves de Ronquerolles à la gare de Champagne sur Oise pour ceux sont dans l'obligation de prendre le train pour aller à leur établissement réponse : cela s'avère compliqué avec IDF mobilité pour faire accepter une extension de réseau et il faut un nombre suffisant de personnes qui valideront ce trajet mais il en fera la demande par la CCHVO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.